

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-mer 2022

Créé en mars 1999 à l'initiative du Secrétariat d'État à l'outre-mer et du ministère de la Culture, le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les outre-mer (FEAC) a pour objectifs de soutenir la diffusion des productions artistiques des territoires ultramarins et de développer les échanges artistiques entre l'outre-mer, l'hexagone, l'Europe et l'international. Le fonds d'aide est abondé à parité par le ministère de la culture et le ministère des Outre-mer et a pour objet de participer au financement des frais de transport.

Pour l'année 2021, **11 projets de mobilités** ont été soutenus à Mayotte pour un montant total de **112.000 euros** :

- L'agence Régionale du Livre et de la Lecture (ARLL) pour les projets « L'enfer de la guerre », « Digression, le festival de l'expression », « Résidence de création avec les Wababoufous » ainsi que « création de petites maisons d'édition à Mayotte ».
- L'association des jeunes de Majicavo Lamir pour la lutte contre la délinquance pour son projet « Atelier d'apprentissage à l'analyse critique des images ».
- L'association L'Kayamba pour son projet de « Résidences sonores et artistiques ».
- La compagnie Kazyadance pour son festival « Trépidances », « Play Urban » et la création « Murmures des Décasés ».
- Milatsika Emergence pour son projet « Festival Milatsika ».
- Almawt Music pour son projet « Création musicale, Rekman Seller ».
- L'association Compagnie Jeff Ridjali pour son projet « Master Class et initiation à la performance ».
- Mayotte Music Business Industry pour son projet « Résidence de création à Dakar ».
- Mayotte Film Office pour son projet « Résidences d'écriture de cinéma documentaire et fiction ».
- La ville de Chirongui dans le cadre des « Saison culturelle de la commune de Chirongui ».
- L-Had pour son projet « Résidence Kalia Wéma » au 360 Music Factory à Paris ».

Le comité de gestion du FEAC, se réunit deux fois par an. La date limite de dépôt des dossiers pour la première session est fixée au **3 janvier 2022** minuit (heure et date hexagonales)

La date de la première commission FEAC est arrêtée au 25 février 2022

Pour plus d'information :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-Mayotte/Action-culturelle-et-artistique/La-creation/Le-Fonds-d-aide-aux-echanges-artistiques-et-culturels-pour-l-Outre-mer>